

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA: CONTRAT DE CESSIION DU
DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE
"CAMPING SAUVAGE"**

Service Culture - Médiathèque
N° 2017-D-265

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Camping Sauvage » passée entre l'association Ludamuse située 129 rue de Clérac à Sillac à Angoulême et GrandAngoulême pour la médiathèque L'Alpha.

Article 2 – Le contrat prévoit que les 2 représentations seront données le samedi 28 octobre et le samedi 23 décembre 2017 avec des 4 ateliers à 10h, 11h, 15h et 16h.

Article 3 – GrandAngoulême versera à l'association Ludamuse la somme de 882,19 € TTC soit 844 € TTC pour le spectacle et 38,19 € TTC pour les frais de repas.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **19 septembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **19 septembre 2017**